



Office national du film du Canada

2018-2019

Rapport financier trimestriel se terminant le 30 juin 2018

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2018

1. Introduction

L'Office national du film (ONF) a été créé en vertu d'une loi du Parlement en 1939. Organisme fédéral relevant du portefeuille de Patrimoine canadien, l'ONF a pour mandat de produire et de distribuer des œuvres audiovisuelles originales et innovatrices de manière à faire connaître aux Canadiens et aux autres nations les valeurs et les points de vue canadiens ainsi que les questions d'intérêt pour la population. L'ONF sert la population canadienne en produisant et en rendant accessible partout au pays et sur toutes les plateformes du contenu riche et diversifié qui reflète le profil démographique en évolution rapide du pays, et qui ne pourrait être produit autrement. Une description sommaire des activités de l'agence pour l'exercice en cours se retrouve dans la [Partie II du Budget des dépenses](#).

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction, tel que l'exige l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport trimestriel devrait être lu de concert avec le *Budget principal des dépenses*.

Le présent rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'un audit externe ou d'un examen.

2. Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel est préparé par la direction, au moyen d'une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de l'agence accordées par le Parlement et utilisées par l'agence, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires pour l'exercice financier 2018-2019. Ce rapport trimestriel est préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de la Loi de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

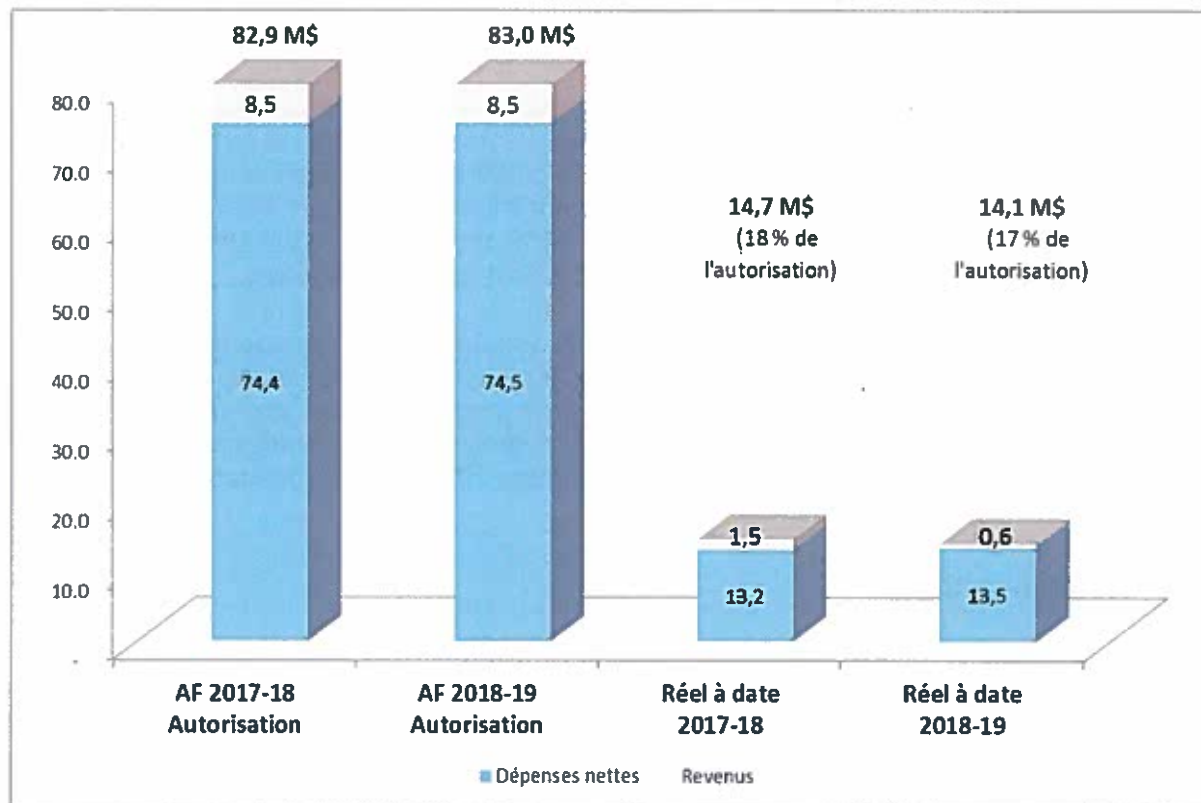
Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la Loi sur la gestion des finances publiques autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

L'ONF emploie la méthode de la comptabilité d'exercice intégral pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2018

3. Faits saillants des résultats trimestriels et cumulatifs

La présente section met en évidence les principaux éléments qui ont contribué aux variations des dépenses prévues et réelles et des revenus prévus et gagnés pour la période terminée le 30 juin 2018.



Le tableau ci-dessus présente les autorisations totales disponibles au sein de l'ONF pour l'exercice financier 2018-2019 avec un total de dépenses brutes prévues de 83,0 millions de dollars incluant une autorisation de 12,0 millions pour le financement des frais liés au déménagement du quartier général de l'ONF.

Le Tableau 2, à la page 7, présente les dépenses et les revenus du premier trimestre 2018-2019, dont voici le survol des principaux éléments à noter :

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2018

Variation des revenus :

Les revenus enregistrés durant ce premier trimestre 2018-19 s'élèvent à 0,6 M\$, inférieurs à ceux de la même période de l'année dernière. Les variations proviennent de la diminution des revenus de partenariat durant le premier trimestre comparativement à la même période l'an dernier. Également, l'implantation du système SAP a occasionné certains retards d'enregistrement qui seront résorbés au 2^e trimestre.

Variation des dépenses

Au cours du 1^{er} trimestre 2018-2019, nous avons procédé à l'implantation, la formation et la stabilisation d'un nouveau système SAP. Ceci a causé certains retards dans l'enregistrement des dépenses dans le nouveau système qui seront complètement rattrapés à la fin du 2^e trimestre. Les dépenses brutes du 1^{er} trimestre 2018-2019 ont diminué de 0,6 M\$ par rapport au même trimestre de l'exercice 2017-2018 et se situent à 14,1 millions de dollars.

Les variations proviennent principalement des dépenses du personnel, transports et communications, services professionnels et spéciaux, location et services de réparation et d'entretien. Les dépenses du personnel qui montrent une progression par rapport au même trimestre de l'année dernière et qui s'explique par des augmentations salariales statutaires suite à la signature des conventions collectives au mois de mars 2018, des augmentations d'échelons et des nouvelles embauches.

4. Risques et incertitudes

Nécessité d'innover et de poursuivre le virage numérique

L'ONF se doit d'être un milieu propice à l'innovation technologique et cinématographique, tant sur la scène nationale qu'internationale. L'ONF a investi à même ses fonds courants d'opération dans plusieurs initiatives du virage numérique telles que le Plan de numérisation, l'Espace de visionnage en ligne ONF.ca, le Système de gestion des actifs média, les productions interactives et les flux de production numériques.

Cependant, depuis plusieurs années, la multiplication des plateformes de diffusion numériques et l'élargissement de l'accessibilité aux contenus audiovisuels continuent de bouleverser les modèles d'affaires et d'avoir de profondes répercussions sur les activités de l'ONF. L'ONF doit sans cesse s'adapter et innover dans les façons de produire ses œuvres audiovisuelles, de les promouvoir et de les rendre accessibles aux différents auditoires. Pour s'adapter à cet environnement en constante transformation, l'ONF dispose d'une expertise et d'un plan technologique solides, en plus d'avoir amorcé un changement fondamental de ses façons de produire, conserver et diffuser son contenu. Le besoin d'innover requiert une infrastructure flexible, à la fine pointe de la technologie, qui puisse soutenir les formats émergents de production et de diffusion. À l'ère du numérique, l'évolution des technologies a beaucoup augmenté et il y a un risque que nous ne pourrions pas rester à la fine pointe de la technologie si des investissements majeurs ne sont pas encourus en temps opportun.

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2018

Pressions financières et opérationnelles

L'ONF a connu une érosion constante de ses moyens financiers et de son pouvoir d'achat ces dernières années. Les investissements considérables qui ont été faits pour soutenir sa stratégie de transformation numérique, les dépenses supplémentaires reliées aux déménagements de ses bureaux et les coûts d'adaptation aux nouveaux modèles d'affaires ont résulté en d'importantes pressions financières et opérationnelles. Ces éléments continuent d'avoir un impact sur la capacité financière de l'organisation.

Inadéquation entre la capacité organisationnelle et le volume de travail

Ce risque demeure constant au sein de l'ONF depuis quelque temps. Il découle de l'envergure de nombreux projets entrepris dont le déménagement du quartier général et des réductions d'effectifs réalisées au cours des dernières années.

5. Changements importants liés aux opérations, au personnel et aux programmes

L'implantation du système SAP de l'ONF en d'avril 2018 a eu un impact sur l'enregistrement des transactions financières pendant ce premier trimestre 2018-19. Ceci a causé certains retards dans l'enregistrement des données dans le nouveau système qui seront complètement rattrapé à la fin du 2e trimestre.

Le déménagement du bureau central de l'ONF dont l'achèvement est prévu en 2019 représentera une transformation majeure du mode de fonctionnement de la plupart des employés de l'ONF. Plusieurs chantiers de travail chapeautés par un comité de transition ont été mis en place l'année dernière afin d'assurer une bonne gestion des changements qui sont anticipés. Les groupes de travail poursuivront leurs mandats jusqu'à ce que le déménagement soit complété.


Approuvé par :



Claude Joli-Cœur
Commissaire du Gouvernement
à la cinématographie et Président de
L'Office national du film

Montréal, Canada

Le 29 août 2018



Luisa Frate CPA, CA
Directrice générale, Finances,
opérations et technologie
(Dirigeante principale des finances)

Montréal, Canada

Le 29 août 2018

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2018

Tableau 1 : État des autorisations (non audité)

	Exercice 2018-2019			Exercice 2017-2018		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 Juin 2018	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 Juin 2017	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
(dollars)						
Crédit 70 - Dépenses nettes de fonctionnement	74 568 078	13 472 643	13 472 643	74 375 345	13 192 372	13 192 372
Autorisations budgétaires totales	74 568 078	13 472 643	13 472 643	74 375 345	13 192 372	13 192 372
Autorisations totales	74 568 078	13 472 643	13 472 643	74 375 345	13 192 372	13 192 372

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

**Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2018**

Tableau 2 : Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non audité)

(dollars)	Exercice 2018-2019			Exercice 2017-2018		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019*	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 Juin 2018	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018 *	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 Juin 2017	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses						
Personnel	37 151 332	9 517 709	9 517 709	37 194 795	9 116 061	9 116 061
Transports et communications	4 425 929	411 416	411 416	4 520 922	560 716	560 716
Information	627 550	53 408	53 408	613 067	68 856	68 856
Services professionnels et spéciaux	13 408 106	1 754 530	1 754 530	13 700 141	2 250 114	2 250 114
Location	6 960 580	1 362 889	1 362 889	6 513 836	1 399 216	1 399 216
Services de réparation et d'entretien	1 899 280	525 327	525 327	2 064 773	806 096	806 096
Services publics, fournitures et approvisionnements	1 984 901	113 354	113 354	1 857 607	126 822	126 822
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	12 755 000	-	-	12,000,000	-	-
Acquisition de machines et de matériel	2 788 133	278 840	278 840	3 314 127	236 344	236 344
Autres subventions et paiements	1 019 713	103 598	103 598	1 048 523	87 574	87 574
Dépenses budgétaires brutes totales	83 020 524	14 121 071	14 121 071	82 827 791	14 651 799	14 651 799
Moins les revenus affectés aux dépenses :						
Recettes à valoir sur le crédit	8 452 446	648 428	648 428	8 452 446	1 459 427	1 459 427
Total des revenus affectés aux dépenses	8 452 446	648 428	648 428	8 452 446	1 459 427	1 459 427
Dépenses budgétaires nettes totales	74 568 078	13 472 643	13 472 643	74 375 345	13 192 372	13 192 372

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

